

# NOTE DE PRÉSENTATION DU PROJET DE CRÉMATORIUM DU CŒUR D'HERAULT

CRÉMATORIUM  
DU CŒUR  
D'HERAULT

Septembre 2025 – Indice 01



## CRÉMATORIUM

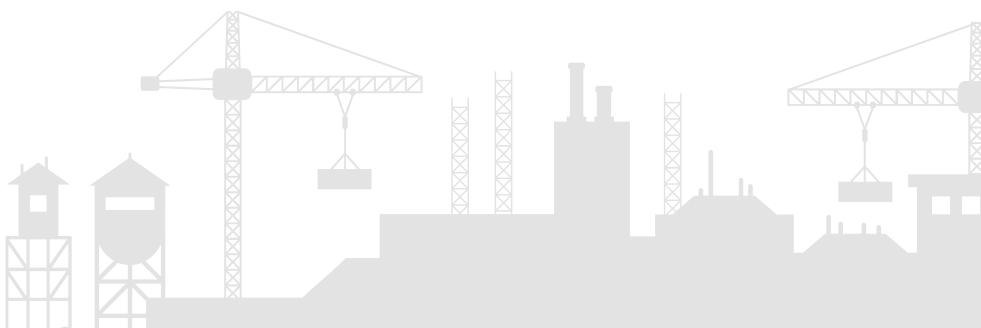
Commune de :

Clermont-l'Hérault  
Hérault (34)



**e c o r c e**  
ICPE CONSEIL

SAS Ecorce ICPE Conseil  
Espace 193 – 193 rue Marcel Mérieux  
69 007 Lyon  
Mail : [damien.ecorce@icpe-conseil.fr](mailto:damien.ecorce@icpe-conseil.fr)  
Tél : 06.34.44.56.43



## PREAMBULE

La France comptait environ 167 000 crémations par an au début des années 2010. Autrement dit, dans 32 % des décès, c'est la crémation qui était choisie plutôt que l'inhumation.

En 2018, le nombre de crémations est passé à plus de 230 000 par an. D'ici 2030, les inhumations pourraient devenir minoritaires par rapport aux crémations. La progression du nombre de crémations est conséquente puisqu'aujourd'hui les crémations représentent presque 46 % des obsèques.

Pour répondre à cette forte croissance, ce sont plus de 200 crématoriums présents sur le territoire français.

La demande de crémation croît régulièrement entre 1 et 2 % par an et dépasse, en 2024 le seuil des 46 % au niveau national.

Consciente de l'évolution des pratiques dans le domaine funéraire, de l'accroissement du recours à la crémation dans les années à venir, et afin d'améliorer son offre de service funéraire, la commune de Clermont-l'Hérault a décidé la construction d'un crématorium sur son territoire.

Cette construction viendra enrichir l'offre actuelle en crématorium à l'échelle du Département qui compte aujourd'hui trois établissements, situés à Montpellier, Sète et Béziers. Clermont-L'Hérault, idéalement située entre Sète, Montpellier et Béziers et bien desservie par l'A75, est un emplacement stratégique pour implanter un quatrième crématorium dans l'Hérault. Sa position centrale permettrait de mieux desservir le nord du département et les zones limitrophes, en allégeant les crématoriums existants souvent saturés. Cette nouvelle installation comblerait un vide géographique, améliorera la répartition des crémations et offrirait une réponse efficace en cas de pics de mortalité ou de maintenance.

Le groupement **Société Nouvelle de Crémation** (SNC), **Pompes Funèbres Marbrerie Clermontaise** et **SAEML PFO** sera en charge de la gestion de ce projet, suite à l'attribution d'une concession de service public initiée par la collectivité de Clermont-l'Hérault. Une société dédiée, la société « *Crematorium du Cœur d'Hérault* », a été créée afin de financer, concevoir, construire et exploiter le futur crématorium.

Le crématorium comprendra un seul appareil de crémation. Il aura une activité moyenne de **700 crémations par an en début d'activité** pour tendre vers **1400 crémations par an en fin de période concédée**.

Le projet est situé en zone UEE du PLU de la commune de Clermont-l'Hérault, autorisant les installations et activités projetées par la société Crématorium du Cœur d'Hérault.

Le terrain d'implantation du crématorium a une surface d'environ 4 500 m<sup>2</sup> avec un bâtiment d'une surface de 540 m<sup>2</sup>. C'est un terrain destiné à l'urbanisation sur la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Salamane. Ce terrain a été retenu par la commune de Clermont-l'Hérault du fait de son accessibilité par les axes routiers (A75, D2).

Le projet a été dispensé d'évaluation environnementale par l'autorité environnementale en août 2025. La décision de non-soumission est jointe à la présente demande de création.

# SOMMAIRE

<b>1 PRESENTATION DU GROUPEMENT DELEGATAIRE : LA SOCIETE NOUVELLE DE CREMATION, LES POMPES FUNEBRES MARBRERIE CLERMONTAISE ET LA SAEMFL PFO .....</b>	<b>4</b>
1.1 Présentation de la Société Nouvelle de Crémation .....	4
1.2 Présentation des Pompes Funèbres Marbrerie Clermontaise .....	5
1.3 Présentation de la SAEMFL PFO .....	5
<b>2 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ENVIRONNEMENT DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
<b>3 HISTORIQUE ADMINISTRATIF .....</b>	<b>9</b>
<b>4 PRESENTATION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS .....</b>	<b>10</b>
4.1 Vues du projet .....	10
4.2 Présentation générale des installations .....	12
4.3 Principes généraux de fonctionnement .....	14
<b>5 PRINCIPALES MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT PREVUES DANS LE CADRE DU PROJET</b>	<b>17</b>
5.1 Mesures en faveur de la qualité de l'air et de la santé publique .....	17
5.2 Impact sur le paysage .....	18
5.3 Mesures en faveur de la faune et de la flore .....	19
5.4 Mesures en faveur de la gestion des eaux pluviales .....	20
5.5 Mesures en faveur de l'environnement sonore .....	20
<b>6 MESURES POUR LIMITER LES RISQUES ACCIDENTELS .....</b>	<b>21</b>

# **1 PRESENTATION DU GROUPEMENT DELEGATAIRE : LA SOCIETE NOUVELLE DE CREMATION, LES POMPES FUNEBRES MARBRERIE CLERMONTAISE ET LA SAEMFL PFO**

## **1.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE NOUVELLE DE CREMATION**

La société SNC (Société Nouvelle de Crémation) a été créée en 2017, spécifiquement pour la construction et la gestion de crématoriums.

C'est en 2017 que Denis Dabrigeon, Dirigeant du Groupe funéraire éponyme et fils du fondateur, décide de créer une société indépendante, orientée usagers, dédiée à la construction et à la gestion de crématoriums écoresponsables.

Il compte plusieurs années d'expérience dans le domaine du funéraire et exerce depuis plus de 18 ans le métier de maître de cérémonie afin d'assister et d'accompagner au mieux les familles en deuil. C'est ce long chemin parcouru aux côtés des familles qui l'a conduit à créer sa propre entreprise de pompes funèbres empreinte d'humanisme.

En effet, face au constat d'un parc vieillissant et insuffisant, à l'évolution des mentalités face au deuil et à la prise de conscience écologique, il prit le parti de créer des structures issues de son expérience et en accord avec ses principes et valeurs, dont l'idée directrice repose sur 4 thèmes :

- L'intégration à l'environnement ;
- L'architecture écoresponsable ;
- L'harmonie fonctionnelle ;
- Un accompagnement personnalisé des familles.

*« Faire évoluer la crémation vers des sites écoresponsables, en corrélation avec l'évolution des mœurs et pratiques. »*

Pour chaque nouvelle implantation, la SNC s'engage à respecter (voire devancer) les obligations éthiques et réglementaires avec notamment :

- Les contrôles préventifs réguliers ;
- La maîtrise des rejets ;
- La gestion des déchets et des produits ;
- La prévention des risques industriels liés à l'activité.

La démarche de conception et d'écriture architecturale de la SNC est chaque fois conçue comme un projet unique, fort d'une architecture riche et sobre, à la fois novatrice et écoresponsable, adaptée à l'environnement et aux spécificités locales régionales.

Un concept novateur est développé à partir d'espaces dédiés aux usagers, dans une ambiance propice au recueillement et aux retrouvailles, dans une structure technique de dernière génération encore plus respectueuse de l'environnement.

Lors de la conception des installations, tout est pensé afin de ne générer aucune nuisance sonore ou polluante pour l'environnement proche :

- Pas de bruit :
  - Concentration des activités génératrices de bruit (équipement de crémation, groupe froid, groupe électrogène) à l'intérieur du bâtiment, ou bien capotées le cas échéant ;
  - Mise en place d'écrans végétalisés en périphérie de la parcelle ;
  - Activité réalisée en période diurne ;

- Pendant les travaux, les entreprises mandatées respecteront les normes en vigueur quant à la limitation des niveaux sonores des moteurs et engins de chantier ;
- Zéro pollution :
  - Maîtrise totale des rejets aqueux ;
  - Contrôles réguliers par un laboratoire agréé.
- Maîtrise des rejets atmosphériques : Equipements de crémation conformes aux réglementations françaises et européennes, systèmes de filtration des gaz et système DeNOx permettant de réduire le rejet d'oxydes d'azote dans l'atmosphère ;
- Maîtrise des flux :
  - Le trafic induit par l'activité est très limité : environ 50 véhicules légers par jour, voire plus, de manière exceptionnelle, dans le cas de grandes cérémonies.

## **1.2 PRESENTATION DES POMPES FUNEBRES MARBRERIE CLERMONTAISE**

Les Pompes Funèbres Marbrerie Clermontaise, fondées en 1932 par Camille Vigroux et pérennisées par les générations suivantes, se démarquent par leur engagement envers les familles dans le deuil.

Avec 90 ans d'histoire, cette entreprise emploie 11 professionnels dévoués à offrir un service funéraire complet, respectueux et personnalisé.

Elle valorise l'empathie, l'authenticité et le respect pour mieux servir la communauté, soulignant ainsi son rôle significatif et de confiance dans le secteur funéraire.

Aujourd'hui, la continuité est assurée avec Axel et Gildas Vandenhoeck qui ont appris le difficile et double métier de marbrier et agent funéraire. Ensemble, ils s'appliquent à être à l'écoute des familles dans le respect et la sobriété.

## **1.3 PRESENTATION DE LA SAEMFL PFO**

La SAEML PFO est une entité locale dynamique et en croissance, engagée dans la prestation de services funéraires de haute qualité. Sa gestion du crématorium Pech Bleu, des différentes agences de Pompes Funèbres et Marbreries dans la région, combinée à une satisfaction client exceptionnelle, témoigne de son succès et de son importance dans le secteur funéraire local.

La forte croissance de son chiffre d'affaires et l'engagement des communes actionnaires illustre sa solidité et sa réputation.

## **2 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ENVIRONNEMENT DU PROJET**

Le site projeté est implanté sur la commune de Clermont-l'Hérault, dans le département de l'Hérault (34).

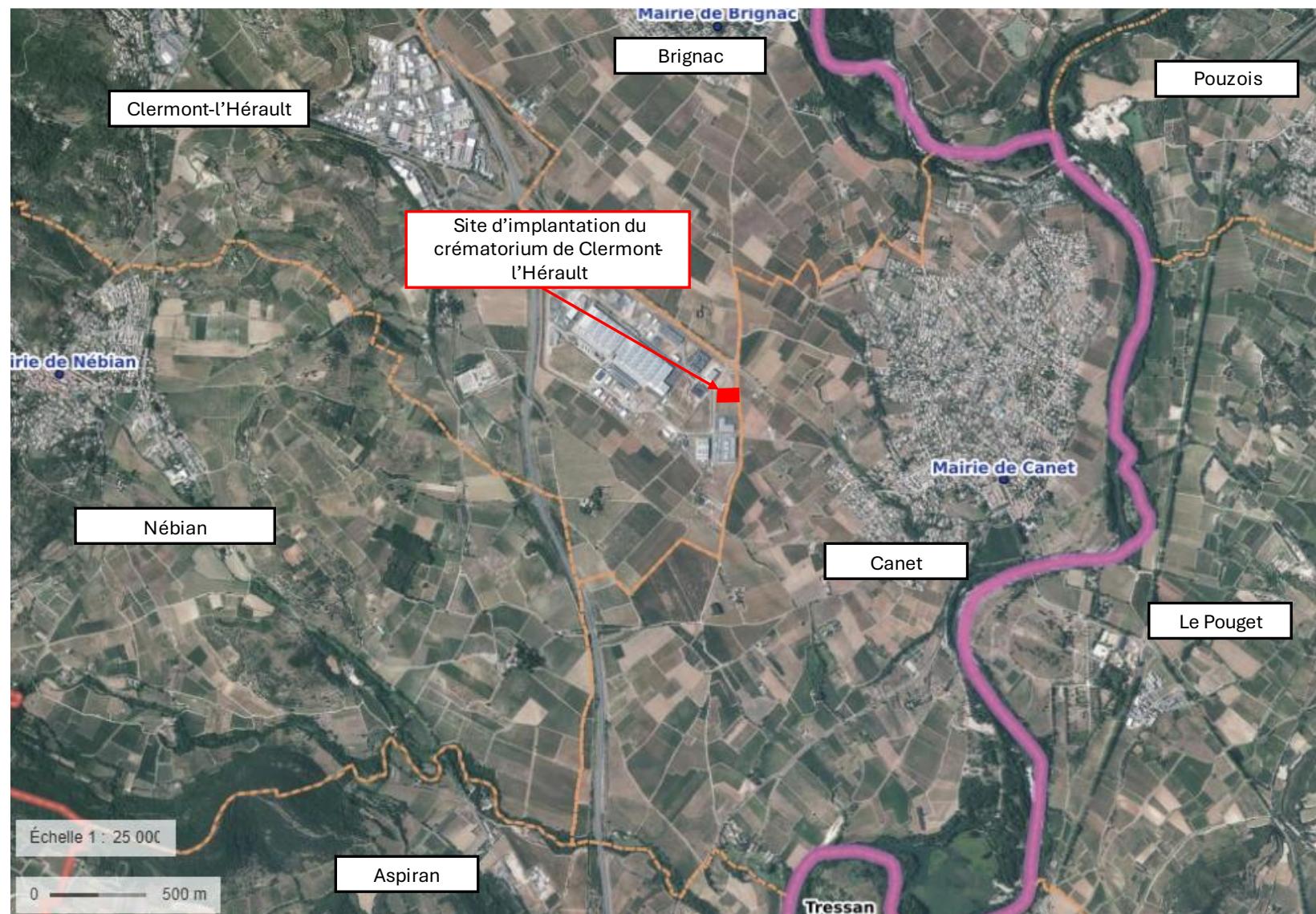
La surface totale du site est d'environ 0,45 ha, situé dans la ZAC de la Salamane, sur les parcelles cadastrales n° BV 260 et BV 278.

Le projet se trouve en zone UEe du PLU de la commune de Clermont-l'Hérault autorisant les installations et activités projetées par la Société CREMATORIUM DU CŒUR D'HERAULT.

L'environnement du site est constitué principalement des éléments suivants :

- Au Nord : des entreprises de la zone d'aménagement concerté de la Salamane, la route départementale D2 et des parcelles agricoles ;
- A l'Est : le chemin de Brignac à Pézenas, des parcelles agricoles et des bâtiments d'activités ;
- Au Sud : des entreprises de la zone d'aménagement concerté de la Salamane et des parcelles agricoles ;
- A l'Ouest : des entreprises de la zone d'aménagement concerté de la Salamane.

Les habitations les plus proches se trouvent à environ 500 m au Sud du site.



Carte 1 : Cartographie à l'échelle 1/25 000<sup>ème</sup>



Carte 2 : Vue aérienne du site

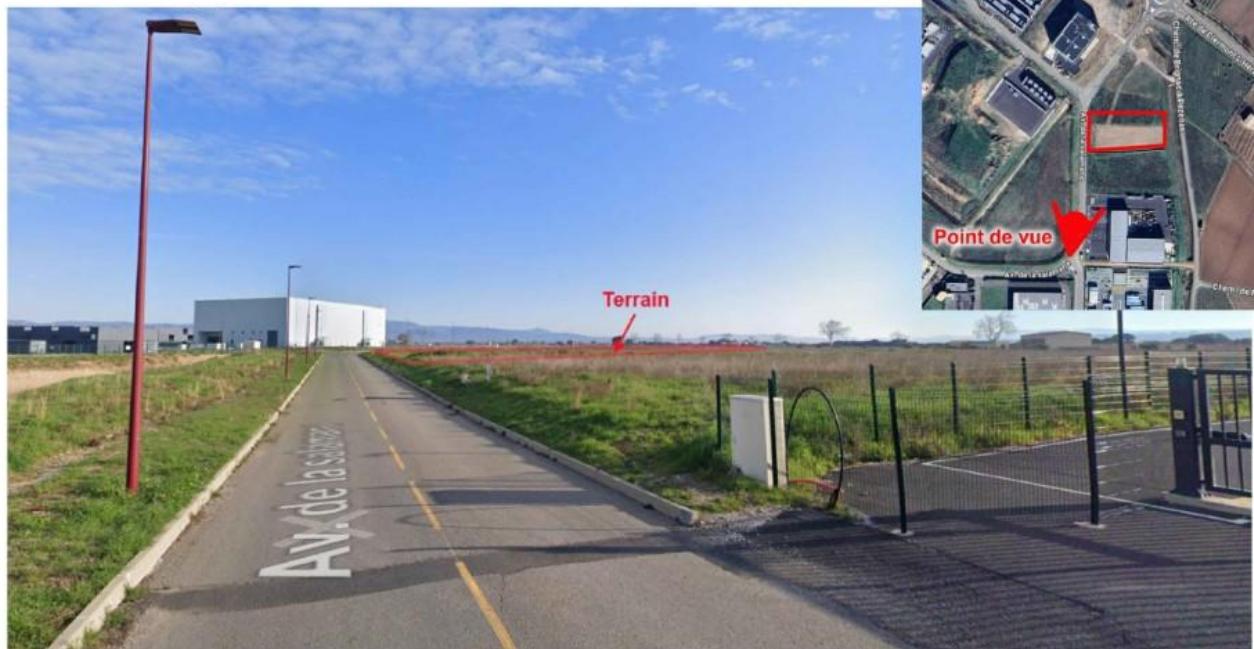


Figure 1 : Perception du site - Vue 1



Figure 2 : Perception du site - Vue 2



Insertion 3D de principe du projet



Point de vue existant (avant travaux) - Mars 2025

*Figure 3 : Perception du site - Vue 3*

### **3 HISTORIQUE ADMINISTRATIF**

Le projet de crématorium du Cœur d'Hérault a été soumis à une demande d'examen au cas par cas, dans la mesure où le projet entre dans le champ d'application de la rubrique 48 (crémation) de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

Le dossier de demande d'examen au cas par cas a été déposé en mai 2025 auprès de l'autorité environnementale de la région Occitanie.

Le projet **n'a pas été soumis à évaluation environnementale** par décision de l'Autorité Environnementale en date du 05 août 2025.

## 4 PRESENTATION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS

### 4.1 VUES DU PROJET



*Figure 4 : Vue d'ensemble du crématorium*



*Figure 5 : Vue de l'entrée principale (Ouest)*



Figure 6 : Vue du parking extérieur



Figure 7 : Puits de dispersion (Est)

## 4.2 PRESENTATION GENERALE DES INSTALLATIONS

Le projet comprendra les principales installations suivantes :

- Un bâtiment d'une surface de plancher d'environ 540 m<sup>2</sup> comportant :
  - Une zone d'accueil du public (comprenant un hall d'accueil des familles, un espace de cérémonie, une salle de visualisation et de remise de l'urne et une salle de convivialité) ;
  - Une zone technique (comprenant le process de crémation, une zone d'arrivée et de dépôt des cercueils et les locaux du personnel).
- Un parking extérieur pour le stationnement des véhicules. Ce parking comprendra des bornes de recharge électrique ;
- Un parking en sous-sol ;
- Un jardin de promenade et son espace de recueillement (puits de dispersion) ;
- Des voies de circulation et espaces verts.

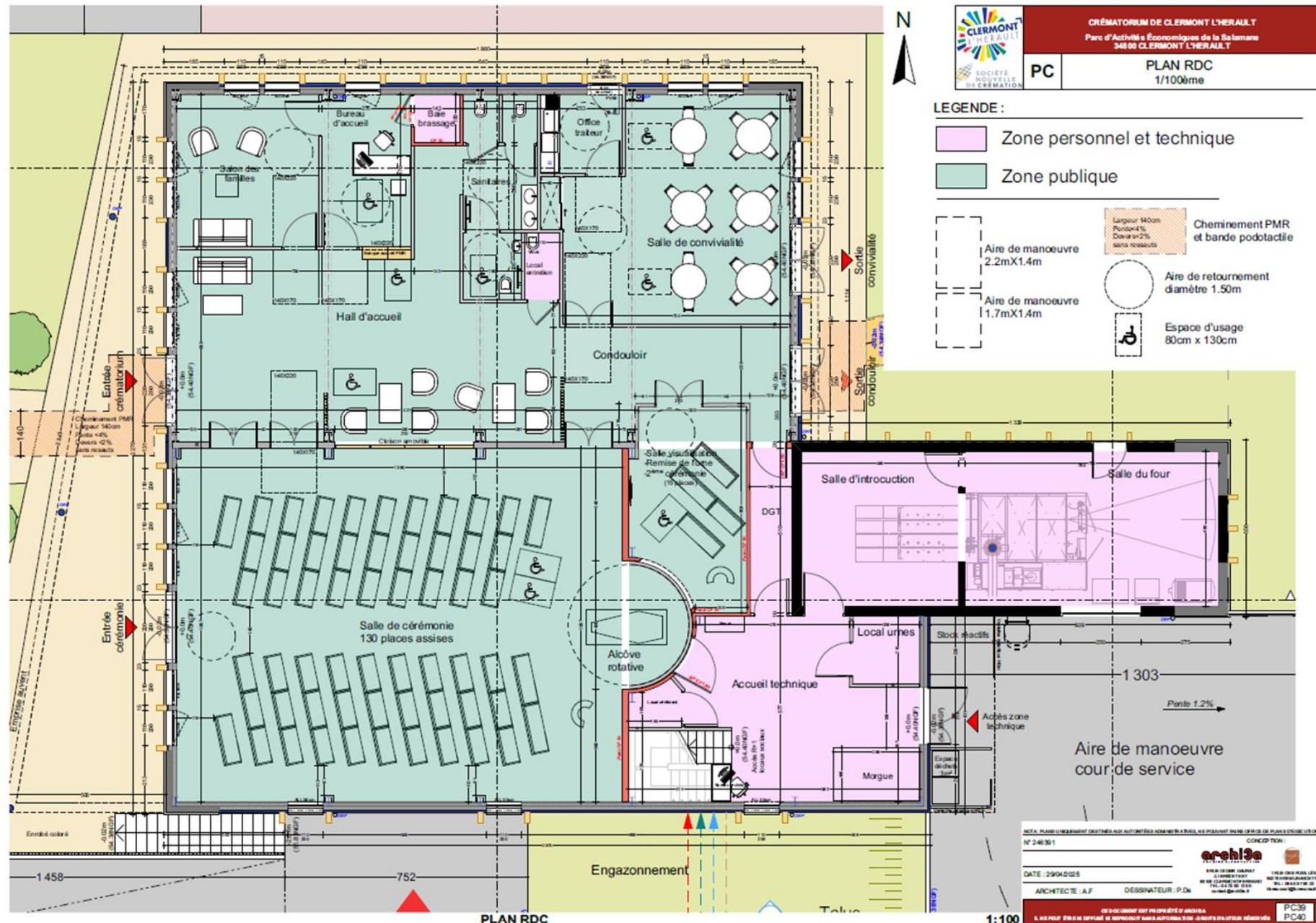


Figure 11 : Plan de rez-de-chaussée du bâtiment



*Figure 8 : Vue 3D de la salle de cérémonie*

## **4.3 PRINCIPES GENERAUX DE FONCTIONNEMENT**

### **4.3.1 Accueil des opérateurs funéraires et de la famille, cérémonial**

Le jour de la crémation, le cercueil est transporté par le service de pompes funèbres mandaté par la famille vers le crématorium. Si la cérémonie n'a pas lieu le jour même, le cercueil peut être entreposé dans la cellule réfrigérée.

Une fois la cérémonie réalisée, le cercueil est emmené en salle d'introduction afin de procéder à l'entrée du cercueil dans l'appareil de crémation. Les proches du défunt ont alors la possibilité de visualiser l'introduction par un écran situé en salle de visualisation prévue à cet effet.

### **4.3.2 Acte technique de crémation**

L'appareil de crémation est composé d'une chambre principale dans laquelle la combustion va se dérouler à une température de 900 °C pendant environ 80 minutes. Celui-ci est alimenté en gaz naturel acheminé sur le site par le réseau de gaz de ville, ce qui limite fortement les émissions de particules dans l'air par rapport à l'usage d'autres combustibles (ex : fuel, ...).

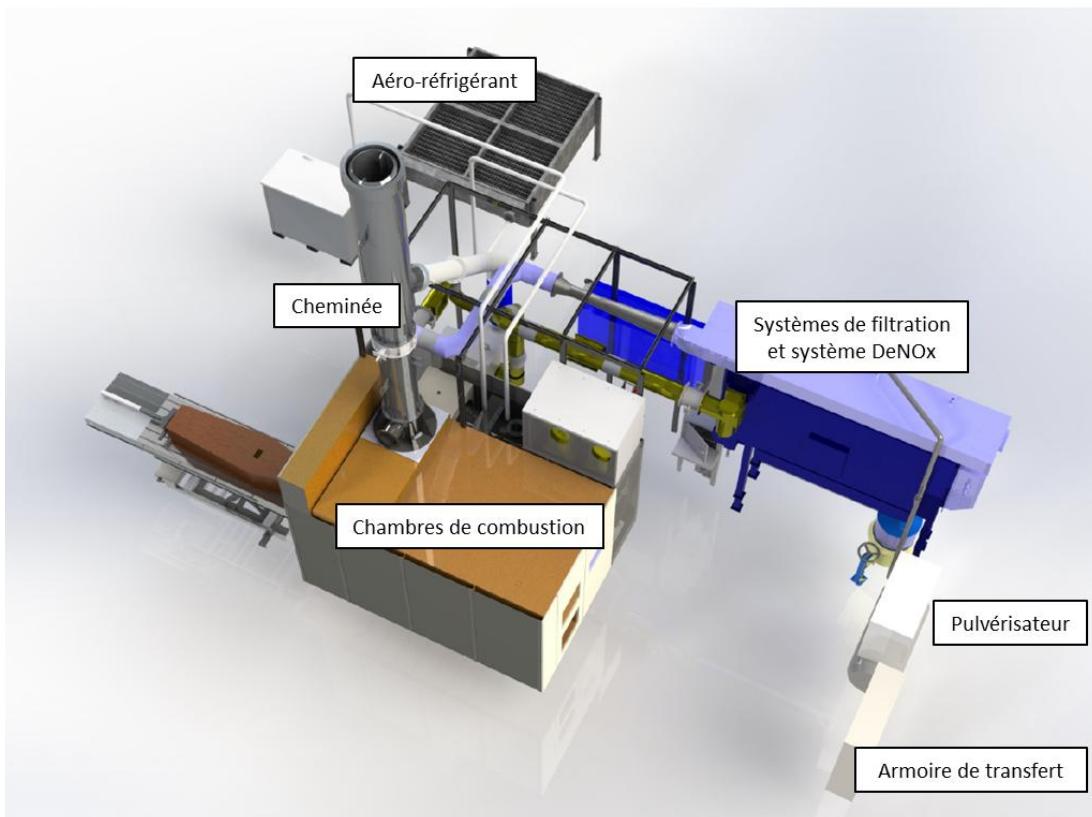
Les gaz issus de la combustion sont évacués par une ouverture pour rejoindre la chambre postcombustion des gaz. Dans cette chambre secondaire, les gaz sont maintenus pendant au moins 2 secondes à une température comprise entre 800 et 850 °C garantissant une absence d'odeurs et de fumées.

Les gaz sont alors refroidis afin que leur filtration soit efficace. Deux processus vont alors s'opérer en parallèle :

- La chaleur générée par l'appareil de crémation est transférée vers un récupérateur de chaleur afin de réutiliser celle-ci pour le chauffage des locaux, puis l'excédent de chaleur rejoindra un aéroréfrigérant. Une notice thermique, jointe au présent dossier de demande de création, a été réalisée par un bureau d'étude spécialisé dans le cadre de la conception bioclimatique de ce bâtiment ;
- Les gaz de combustion vont être traités successivement par un système de filtration chimique (à base de charbon actif) et mécanique (à l'aide de manches en tissu) puis par un système de piégeage des oxydes d'azote (système DeNOx).

Les processus de combustion peuvent générer des polluants potentiellement nocifs, c'est pour cette raison que l'appareil de crémation est doté de plusieurs filtres, limitant très fortement l'émission de polluants. La filtration chimique permet d'adsorber les métaux lourds et composés organiques qui peuvent s'accumuler dans l'environnement. La filtration mécanique permet de retenir les poussières fines qui peuvent être nocives pour les voies respiratoires. Enfin, le système DeNOx piège les oxydes d'azote qui ont des effets néfastes pour l'atmosphère et contribuent à la formation de retombées acides.

Avec la mise en œuvre de l'ensemble de ces systèmes, les **impacts sur l'environnement des rejets atmosphériques sont réduits de manière optimale**, dans le respect des meilleures technologies disponibles, sans incidence sur le milieu environnant du projet.



*Figure 9 : Vue 3D du système de crémation*



*Figure 10 : Vue de l'intégration du système de crémation*

#### **4.3.3 Maintenance et entretien**

Un contrat dit en « *garantie premium* » est souscrit avec le fabricant et poseur de l'appareil, pendant toute la durée de la délégation.

Ce contrat prévoit la maintenance, le dépannage et les travaux de Gros Entretien et de Renouvellement (GER), qui doivent être assurés par les professionnels.

Toutes les actions de maintenance et de gros entretiens seront planifiées.

De plus, l'appareil est doté de nombreuses alarmes qui peuvent détecter toutes anomalies et alerter suffisamment tôt l'opérateur de maintenance afin de prendre les mesures nécessaires sans interrompre la crémation en cours.

Si la panne n'est pas décelée suffisamment tôt, l'appareil ne fonctionnera pas en mode dégradé. Tant que la panne n'est pas réparée, aucune crémation ne sera réalisée.

Dans le cas où le temps de réparation serait supérieur à une heure, des consignes de substitution seront mises en place avec un transfert des cercueils vers le crématorium le plus proche. En parallèle, tous les créneaux de réservation seront bloqués et les opérateurs funéraires seront informés de l'impossibilité de procéder à de nouvelles réservations. La liste des crématoriums de substitution les plus proches leur sera remise.

Une fois l'unité de crémation réparée, une nouvelle information sera transmise aux opérateurs funéraires pour les informer de la date de l'heure exacte de la reprise d'activité.

## **5 PRINCIPALES MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT PREVUES DANS LE CADRE DU PROJET**

Les principales mesures en faveur de l'environnement en phases de construction et d'exploitation du projet du Crématorium de Cranves-Sales traitent des sujets suivants :

- Qualité de l'air et santé publique ;
- Insertion paysagère ;
- Environnement sonore ;
- Faune et flore ;
- Gestion des eaux pluviales.

Les impacts résiduels du projet après la mise en place de ces mesures sont soit nuls, négligeables ou faibles.

### **5.1 MESURES EN FAVEUR DE LA QUALITE DE L'AIR ET DE LA SANTE PUBLIQUE**

Les impacts du projet sur la qualité de l'air sont liés à la crémation. En effet, la combustion du corps et du cercueil génère des poussières et des émanations toxiques (gaz carbonique, oxyde d'azote et mercure) à la fois issues des matières brûlées et du combustible utilisé. Ces poussières et émanations toxiques sont ensuite rebrûlées en chambre postcombustion, puis filtrées pour en réduire la teneur dans les fumées rejetées.

Les concentrations maximales qui seront rejetées par le crématorium seront inférieures aux limites exigées par l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère. La hauteur de la cheminée a été calculée conformément aux prescriptions de l'arrêté du 28 janvier 2010.

Les activités du site seront susceptibles de générer des émissions atmosphériques via la cheminée de l'appareil de crémation. C'est pour cette raison que 2 systèmes de filtration différents (chimique et mécanique) et l'option DeNOx seront mis en place. Ces systèmes permettront de réduire très fortement les concentrations en polluants dans l'atmosphère.

La société du crématorium du Cœur d'Hérault a opté pour l'option DeNOx qui est un système innovant permettant de piéger les oxydes d'azote pour lesquels la filtration chimique était peu efficace. Ce système réduira fortement les rejets de ces polluants nocifs pour l'atmosphère et l'environnement.

Les données du constructeur montrent que les rejets seront potentiellement inférieurs de 50 % par rapport aux limites prévues par l'arrêté du 28 janvier 2010.

Du fait de la proximité d'établissement sensibles (habitations), une étude d'impact du projet sur la qualité de l'air a été réalisée en juin 2025 par la société NUMTECH. Cette étude a permis de caractériser la contribution du projet aux concentrations des différents polluants étudiés à travers différentes simulations.

Parmi les polluants émis, certains sont soumis à des seuils réglementaires pour la qualité de l'air, définis par le Code de l'Environnement (article R 221-1). L'exploitation des résultats simulés par la société NUMTECH montrent que tous les seuils concernés sont respectés par la contribution seule du projet.

Par ailleurs, des moyens de contrôle additionnels seront mis en place afin d'assurer le bon fonctionnement du système de filtration.

Les installations ne seront **pas de nature à entraîner une dégradation de la qualité de l'air** dans leur environnement proche et **limiteront fortement l'accumulation de polluants** dans l'environnement et les cultures par retombées atmosphériques.

Les résidus de filtration seront automatiquement stockés par un système fermé vers des fûts eux-mêmes hermétiques, stockés dans un local dédié. Compte-tenu de leur composition, ces résidus seront évacués vers un Centre d'Enfouissement Technique (CET) en s'assurant de leur traçabilité.

Tableau 1 : Engagements du prestataire de l'appareil de crémation en termes de rejets atmosphériques

POLLUANTS CONTENUS DANS LES GAZ REJETES A L'ATMOSPHERE		ARRETE DU 28 JANVIER 2010	DONNEES CONSTRUCTEUR
CO	Monoxyde de carbone	mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub>	< 50
COV	Composés organiques volatils	mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub>	< 20
NOx	Dioxyde d'azote	mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub>	< 500
HCl	Acide chlorhydrique	mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub>	< 30
SO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre	mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub>	< 80
Poussières	Poussières	mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub>	< 10
Hg	Mercure	mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub>	< 0,2
Dioxines	Dioxines de furane	ng/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub>	< 0,1
			0,05

Afin de réduire davantage les rejets dans l'atmosphère, les brûleurs seront alimentés en gaz naturel ce qui limitera fortement les émissions de particules par rapport à d'autres combustibles. De plus, l'appareil de crémation sera équipé de la technologie Long Life qui permet de limiter les déperditions thermiques et donc de réaliser des économies d'énergie tout en diminuant les rejets liés à l'utilisation de gaz naturel.

L'appareil de crémation fera l'objet de contrôles périodiques pour en vérifier le rendement et la qualité afin :

- D'optimiser les consommations en gaz naturel ;
- De s'assurer du respect des valeurs cibles de rejets atmosphériques.

Le chauffage des locaux sera réalisé à partir du système de récupération de chaleur de l'appareil de crémation.

Le projet n'aura **pas d'incidence notable** sur la qualité de l'air et la santé publique.

## 5.2 IMPACT SUR LE PAYSAGE

Le site d'implantation du projet est implanté en périphérie Est de la commune de Clermont-l'Hérault dans la zone d'aménagement concerté de la Salamane.

L'habitation la plus proche se trouve à environ 500 m au Sud des limites de parcelle du crématorium.

Les installations seront principalement visibles par les usagers de la départementale 2.

Une attention particulière est portée sur l'intégration paysagère du projet. Une notice paysagère et architecturale a été élaborée afin d'y veiller.

Les aménagements intérieurs feront prévaloir simplicité, sobriété, et l'éclairage naturel sera privilégié au maximum.

Le bâtiment sera de forme simple, constitué de matériaux sobres, sans aucune connotation religieuse ou philosophique.

La toiture végétalisée participera à l'intégration du crématorium dans le paysage local.

L'accès au jardin du souvenir et aux espaces arborés se fera naturellement, dans un cadre paysagé et préservé, pour permettre l'intimité nécessaire au recueillement.



*Figure 11 : Perception des aménagements paysagers*

Le projet n'aura **pas d'incidence notable** en termes d'intégration paysagère.

### **5.3 MESURES EN FAVEUR DE LA FAUNE ET DE LA FLORE**

Lors de l'aménagement du crématorium, une attention particulière sera portée aux aménagements paysagers.

Chaque choix architectural a été guidé par la volonté de réduire au maximum l'impact écologique du projet, en s'appuyant sur des principes respectueux de l'environnement, notamment :

- La sélection d'entreprises de construction qui œuvrent en faveur de l'environnement (par leur approche, leurs méthodes de construction et leurs engagements) ;
- Une toiture en grande partie végétalisée ;

- La gestion maîtrisée des espaces extérieurs pour préserver la biodiversité et promouvoir la faune et de la flore locale ;
- La minimisation de l'emprise au sol du bâtiment et l'imperméabilisation des sols.

L'ensemble du site sera entouré par un écran végétal constitué d'arbres, d'arbustes et de haies. Cela permettra de créer une forme d'intimité tout en garantissant le respect de la biodiversité sur le terrain. Une attention particulière sera portée sur des compositions faites d'espèces végétales.

Dans cette continuité, l'aménagement paysager du projet a été conçu pour favoriser la biodiversité et préserver l'équilibre écologique, en créant des habitats propices à la faune locale grâce à des plantations indigènes. Cet aménagement assure une résilience durable par le choix d'espèces adaptées, permettant ainsi une gestion économique en ressources et respectueuse de l'environnement.

L'impact du projet du crématorium du Cœur d'Hérault sur le milieu naturel sera **faible, voire positif**.

## **5.4 MESURES EN FAVEUR DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

La ZAC de la Salamane a fait l'objet d'une Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau en application de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

La ZAC de la Salamane bénéficie d'un document intitulé « *Cahier des limites de prestations techniques* » qui vise à définir les prestations que réalise l'aménageur de la ZAC et celles qui seront à la charge des acquéreurs de parcelles.

Conformément au « *Cahier des limites de prestations techniques* » et l'Arrêté préfectoral d'Autorisation de la Loi sur l'Eau de la ZAC, la gestion intégrée des eaux pluviales sera caractérisée par les directives suivantes :

- Les eaux pluviales de toitures et voiries seront acheminées jusqu'au bassin de rétention de la ZAC, à l'ouest de la parcelle (Bassin BR4), grâce à une buse sous-terrasse existante située sous la voie de circulation publique longeant le terrain ;
- Les eaux de ruissellement des voiries imperméabilisées seront préalablement traitées par un séparateur hydrocarbure, avant d'être acheminées jusqu'au bassin de rétention de la zone.

L'impact du projet sur la gestion des eaux pluviales et le milieu récepteur sera **faible**.

## **5.5 MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT SONORE**

Les principales sources de bruit dans la zone d'étude sont le réseau routier et les activités de la ZAC de la Salamane.

Les principales sources de bruit issues des activités du crématorium seront dues :

- A la circulation des véhicules sur le site ;
- Au fonctionnement des groupes froids ;
- Au fonctionnement de l'aéro-réfrigérant, qui respectera les normes d'urbanisme en vigueur ;
- Aux exutoires règlementaires et complémentaires de ventilation des locaux techniques.

La plupart des équipements seront situés à l'intérieur de l'espace technique du bâtiment, situé à l'Est de la parcelle. Ces équipements fonctionneront uniquement en période diurne.

Des études acoustiques ont été menées sur des crématoriums de taille similaire actant la conformité des installations à la réglementation en vigueur.

Une isolation acoustique des équipements générateurs de nuisances sonores sera envisagée si nécessaire.

L'impact de l'exploitation du crématorium sur l'environnement sonore local restera **très faible**.

## **6 MESURES POUR LIMITER LES RISQUES ACCIDENTELS**

L'activité de crémation sera la principale source de danger des installations projetées. Les installations de crémation présentent un risque d'incendie et d'explosion dû à l'utilisation de gaz naturel.

D'autres activités parmi les installations projetées peuvent être sources de dangers. Il s'agit notamment des installations électriques. Elles présentent un risque d'électrocution et de départ d'incendie.

La salle de crémation sera ventilée et dotée de murs coupe-feu de degré deux heures pour réduire les risques de propagation d'un incendie et de formation d'une atmosphère explosive en cas de fuite de gaz. Le local contenant les appareils de crémation ainsi que la salle d'introduction du cercueil ne contiendront que les matériels nécessaires au fonctionnement de l'appareil.

Les installations d'alimentation en gaz et installations électriques feront l'objet de contrôles périodiques.

Le bâtiment sera conçu dans le respect de la réglementation et des prescriptions applicables aux crématorium définies aux art. D2223-100 à D2223-103 du Code Général des Collectivités Territoriales. De plus, à l'issue de la construction, un contrôle sera réalisé par un organisme agréé en vue de la transmission d'un procès-verbal de contrôle. Ce contrôle sera ensuite renouvelé tous les 5 ans.

## CONCLUSION

L'implantation d'un crématorium sur la Commune de Clermont-l'Hérault permettra de répondre à un besoin grandissant des populations avoisinantes.

La présence d'un tel équipement sur le territoire de Clermont-l'Hérault entraînera nécessairement des répercussions favorables sur le développement économique local. En effet, des services d'hôtellerie ou plus généralement d'hébergement et de restauration accessibles aux familles éloignées seront sollicités et participeront au renforcement et à la promotion de l'attractivité du territoire.

Avec la mise en œuvre de l'ensemble des systèmes de filtration (règlementaires et optionnels), les impacts sur l'environnement des rejets atmosphériques seront réduits de manière optimale, dans le respect des meilleures technologies disponibles, sans incidence sur le milieu environnant du projet. Ainsi, le projet n'aura pas d'incidence notable sur la qualité de l'air et la santé publique.

A la vue de l'ensemble des informations disponibles concernant la création du crématorium du Cœur d'Hérault, il est possible de conclure quant à l'absence d'impacts notables du projet sur son environnement.